



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
aux relations européennes,
internationales
et à la coopération

DRAREIC

Affaire suivie par :

Natacha LANAUD-LECOMTE, Déléguée DRAREIC

Géraldine MAZUÉ, Adjointe DRAREIC

Mél. : ce.drareic@region-

[academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

Besançon, le 13 novembre 2023

La rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Le recteur de l'académie de Dijon

À

Mesdames et Messieurs les Chef(fe)s
d'établissement
s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de
l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Chef(fe)s d'établissement,

Nous tenons à vous rappeler la procédure concernant les déclarations de mobilité à l'étranger. En effet, afin d'assurer la sécurité des élèves et de leurs accompagnateurs, toute mobilité individuelle ou collective à l'étranger doit être déclarée en deux phases :

- sur le [site Ariane](#) du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour recevoir alertes et consignes en cas de crise durant le séjour, la confirmation de cette déclaration étant à renvoyer à la DRAREIC. De plus, nous vous conseillons de vous rendre régulièrement sur le site du ministère pour vous renseigner sur toutes les conditions d'entrée et sanitaires dans le pays de destination jusqu'au jour J :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- par le biais des documents suivants à retourner par mail **un mois avant le départ** au secrétariat de la DRAREIC (ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr) :

- **la fiche de mobilité dûment remplie et signée par le chef d'établissement.** Le modèle de fiche de mobilité est à choisir selon le type de mobilité (collective pour les sorties de groupe ou individuelle pour les autres mobilités) ;
- **le programme détaillé du séjour** (avec les établissements d'accueil, les éventuels partenaires locaux et les lieux d'hébergement). Si les élèves sont accueillis par une famille d'accueil, merci de préciser le contact détaillé de la famille (adresse, téléphone, email) ;

- **la liste précise des élèves** (nom, prénom, date de naissance, nationalité, nom du responsable légal, numéros de téléphone de l'élève et de son responsable légal). **Merci de veiller à ce que le nombre d'élèves inscrits corresponde au nombre d'élèves indiqué sur la fiche de mobilité ;**
- **la liste des accompagnateurs** avec leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail.

Spécificité pour l'académie de Dijon : la déclaration de mobilité à l'étranger doit également être faite sur le site de l'académie <https://www.ac-dijon.fr/formulaire-voyage-a-l-etranger-128414>. Cette démarche évite la transmission de la fiche de mobilité au secrétariat. Cependant, dans ce cas, merci de bien joindre la liste des élèves à la fiche mobilité.

Vous pouvez également consulter le site du service public pour vous informer sur les documents que vos élèves devront avoir en leur possession pour le voyage (notamment une autorisation de sortie du territoire (AST) pour les mineurs) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34070>

À noter que toute demande incomplète ralentira la procédure de déclaration de mobilité à l'étranger qui reste une démarche obligatoire avant tout déplacement des élèves à l'étranger.

Madame Sylvie SCHMIDT, chargée de mission pour la coopération, les partenariats et la sécurisation des mobilités, est à votre disposition pour les cas particuliers ou toute question spécifique relative à vos projets de mobilité entrante ou sortante : sylvie.schmidt@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr Tél. : 03 81 65 74 29.

La DRAREIC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions vivement de votre engagement.

Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

Recteur de l'académie de Dijon



Pierre N'GAHANE